

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Nombre de conseillers</b><br/>En exercice : 13<br/>Présent : 10<br/>Procuration : 3<br/>Votants : 13<br/>Pour : 13<br/>Contre : 0<br/>Abstention : 0</p> | <p>L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai<br/>Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.<br/>Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)<br/><u>Secrétaire de séance</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure<br/><u>Date de convocation</u> : 5 mai 2023</p>  |
| <p><b>Réf : 2344</b><br/><br/><b>OBJET :</b><br/>Parking du lac, demande subvention FEADER Espaces valléens</p>  | <p><b>Présents :</b> M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude -<br/>- Mme MCQUADE Alisha - M. COCCOZ Patrick - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine<br/><br/><b>Absents ou excusés :</b> Mme MICHAUD Sonia - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Carole<br/><br/><b>Procuration :</b><br/>Mme MICHAUD Sonia à M. ROSSET André<br/>M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel<br/>Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p> |

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, le projet de réalisation par la commune d'un nouveau parking au niveau du lac de Montriond, dans la forêt.

Monsieur le maire rappelle que ce projet consiste à enlever les voitures en stationnement au bord du lac, pour les faire stationner dans les forêts toute proche, afin de renforcer le caractère naturel du lac de Montriond, 3<sup>ème</sup> lac naturel de Haute-Savoie.

Monsieur le maire indique que ce projet s'inscrit dans le programme de la vallée de Chérvavaux, lancé par la commune, pour diversifier et renforcer l'offre touristique d'été et permettre le passage à un tourisme 4 saisons.

Il indique que le montant prévisionnel des travaux de ce parking, intégré dans la forêt et végétalisé, est estimé à un montant de : 2 431 390.00 € HT.

Il indique que le plan de financement suivant est retenu.

| FINANCEURS | MONTANT HT     | %   |
|------------|----------------|-----|
| FEADER     | 972 556.00 €   | 40  |
| COMMUNE    | 1 458 834.00 € | 60  |
| TOTAL      | 2 431 390.00 € | 100 |

Il indique, que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 40%, par le FEADER, d'un montant de 972 556.00 € HT.

Il propose de solliciter une subvention au titre du FEADER pour un montant de : 972 556.00 € HT.